

Un député récidiviste

Date : 5 novembre 2019

J'avoue que j'ai été un peu surpris de découvrir tout récemment sur [son blog en jachère](#) qu'il y a une quinzaine d'années, le député LREM Mostapha Laabid (Mustapha pour les intimes) avait jugé utile de « s'expatrier » 2 ou 3 ans au Maroc juste après avoir été condamné par le tribunal correctionnel pour « **exécution de travail dissimulé** ».

D'autant que j'ai appris par la suite qu'à son retour du Maroc, il avait de nouveau été condamné au pénal pour « **récidive d'excès de vitesse de plus de 50 km/h** ».

Ce n'était que quelques mois avant de fonder - début 2006 - le « *Collectif Intermède* », qui lui a valu sa troisième condamnation au pénal pour "**abus de confiance**" en raison d'un détournement de fonds de 21.545,32 euros sur les 3 dernières années non prescrites, au préjudice d'une association d'aide aux plus démunis financée par voie de subventions publiques.

Une association qu'il a présidée jusqu'en 2017 tandis que - depuis le tout début - sa compagne, dont il n'hésite pas à user de la signature, en était opportunément la trésorière.



On a tous nos petites faiblesses, mais... de là à se faire élire et à demeurer député dans ces

conditions, en restant notamment membre éminent du « *groupe d'études sur la responsabilité sociale des entreprises* » ainsi que du « *groupe d'études sur les prisons et les conditions carcérales* »... il y a un pas que j'ai du mal à franchir.

Pas vous ?...

Évidemment, je n'oublie pas que Mostapha Laabid a fait appel de sa condamnation du 6 août 2019 à 6 mois de prison avec sursis, une amende de 10.000 euros (qui ne couvre pas les 21.545,32 euros de détournement pour lesquels aucune collectivité - pas même la ville de Rennes - ne s'est portée partie civile), et une inéligibilité de 3 ans (c'est ballot pour les prochaines élections législatives).

Je n'oublie pas non plus que - sous réserve d'un renvoi qui est assez fréquent dans ce genre d'affaire, ne serait-ce que pour tenter de gagner du temps - la cause devrait être jugée en appel le 20 novembre prochain.

Je n'oublie pas enfin que d'ici là, le député LREM Mostapha Laabid bénéficie de la présomption d'innocence.

Pour aller plus loin: [liens vers toutes mes contributions concernant Mostapha Laabid](#)